Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200034-20251211-2025_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
4 décembre 2025

COMMUNE D'ALLINEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Membres :
- En exercice : 13
- **Présents : 11**
- **Votants : 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Olivier MORRY, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN
Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Elisabeth MATHIEU

Secrétaire de séance : Jacques CHEVÉ

Délibération n°2025-35

Personnel communal : création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux, ainsi que le taux d'activité de chacun.

Il précise ensuite qu'il conviendrait de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2026. En effet, l'ATSEM de l'école peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté. L'agent pourrait ainsi être nommé à ce grade sachant qu'il occupe actuellement le grade immédiatement inférieur d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe (catégorie C).

En conséquence, monsieur le Maire propose de :

1- **De créer pour le poste d'ATSEM à l'école et à compter du 1er janvier 2026 :**
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 1ère classe

2- **De modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-après :**

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
Service administratif			
1	Rédacteur	Temps complet 35h00	
1	Adjoint administratif	Temps complet 35h00	*Agent sur le poste en disponibilité depuis le 01/09/2025*
Service technique			
1	Technicien	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet 35h00	
1	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
Ecole			
1	**ATSEM principal de 1ère classe**	**Temps complet 35h00**	***Créé au 01/01/2026***
1	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet 35h00	*Supprimé à l'issue de la nomination effective de l'agent au grade supérieur*
1	Adjoint technique	Temps non complet 33h00	
1	Adjoint technique	Temps non complet 28h	*Contractuel (article L.332-8 3° du CGFP)*
1	Adjoint technique	Temps non complet 10h45	*Contractuel (article L.332-8 5° du CGFP)*

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200034-20251211-2025_35-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>à l'unanimité,</u>

- **DECIDE** de créer le poste tel que proposé et de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme ci-avant.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 17 décembre 2025,
Le Maire,
Christophe OLLIVIER,

Le secrétaire de séance,
Jacques CHEVÉ